

AFFIXE OU MODALITE ? LE CAS DU SINGULATIF ET DU DUEL EN BRETON

Doç. Dr. Denis COSTAOUEC
Université René Descartes (Paris-V-Sorbonne)

Abstract

The article "Affixe ou modalité? Le cas du singulatif et du duel en Breton" (Prefix or modality? The Condition of Singularity and Duality in the Verbal System of Briton) examines the category, which is specified as singular or dual in the Briton language. Moreover, this study traces how this category is used to quantify nouns and how it functions in Briton language. By emphasizing that in Briton the category of singularity, which plurally/categorically determine nouns, have developed from multiple quantifications; this article questions whether these semantic-units could be classified in the category of prefixes or modals.

Le breton est une langue celtique, de la branche brittonique, parente du gallois et du cornique. Elle est parlée par environ 250 000 personnes, généralement âgées, dans trois départements de la péninsule ouest de la France, la Bretagne. Le breton peut être réparti en trois zones dialectales essentielles, le léonais (quart nord-ouest de la Bretagne), le haut-vannetais (quart sud-est) et l'ensemble des parlers dits "centraux". Les phénomènes dont il sera question ici concernent les trois dialectes.

Le singulatif

Le breton, comme d'autres langues celtiques, connaît une catégorie de noms qui désignent les êtres ou les objets conçus comme des entités génériques ou collectives. On trouvera ainsi : [a^wu^R] "(de l') or", [ba:^R] "(du) pain", [pɾi:] "(de la) boue, argile" – essentiellement génériques –, et [by:zyk] "vers de terre", [l'aw] "poux", [ne:] "lentes", [e:t] "céréales", [ste:ret] "étoiles" conçus comme collectifs, c'est-à-dire désignant des entités ne se présentant pas habituellement isolées.

Certains de ces “collectifs” peuvent être déterminés par le pluriel : [blew] “cheveux, chevelure”, [‘ble:ju] “chevelures”. Ils peuvent être d’anciens pluriels, comme [‘bi:li] “galets” par exemple, et sont traités comme tels en syntaxe, ex. : *n’eo ket mad ar bili-ze, re vihan int* “n’est pas bon les galets-là, trop petit *sont*”.

Sur la base de ces noms “collectifs”, il est possible de construire par dérivation ou composition un complexe généralement désigné par le terme “singulatif” : [ste’Re:dən] /*stered+ennl* “étoiles + suffixe singulatif” = “étoile” (littéralement “étoiles + un exemplaire”). Du point de vue sémantique on pourrait donc identifier une catégorie particulière de noms, désignant ces entités collectives et susceptibles d’entrer dans des complexes formés avec le suffixe “singulatif” /-*ennl* ou certains noms utilisés dans la composition de complexes singulatifs. Voir par exemple : /*penn-/* litt. “tête”, avec valeur de “exemplaire de” : [pen’ke:zek] “cheval” (litt. “tête chevaux”), [pi’mox] var. [pen’mox] “cochon” (litt. “tête cochons”). On peut également faire entrer dans ces compositions les noms conjoints préfixés *pez* “pièce”, *tām* “morceau”. Le procédé de dérivation avec /-*ennl* permet en outre de créer de nombreux complexes à sens générique ou formés sur un nom à sens générique : ex. [skla:s] “(de la) glace” > [‘skla:zen] “miroir” ; ces dérivés ayant en commun un trait de sens que l’on pourrait définir comme “fait de, constitué de...” (au sens propre ou figuré).

Ce que les grammaires du breton appellent les “vrais singulatifs” (Favereau 1997: 51)

représentent de 4 à 6 % des noms selon les corpus et les habitudes dialectales.

Le duel

Le breton offre également la possibilité de marquer la parité pour quelques dizaines de termes se rapportant généralement aux organes ou parties du corps humain ou animal. On trouve ainsi : *daoulagad* “yeux” (litt. “deux yeux”) face à *lagad* “oeil” et à *lagadoù* “yeux de soupe grasse”, *diwvrec’h* “(paire de) bras” face à *brec’h* “bras” et à *bre(h)ioù* “brancards, branches de lunettes”, etc.

Les composés “duels” sont traités syntaxiquement comme des noms déterminés par le pluriel (ce qui se manifeste notamment par la forme des désinences verbales qu’ils imposent, les reprises anaphoriques par le personnel 6 amalgamé à des fonctionnels). Ils peuvent dans certaines conditions être déterminés par le pluriel : *skouarn* “oreille”, *di(w)skouarn* “(paire d’) oreilles”, *diskouarnioù hir* “(de) longues oreilles”.

Comment traiter ces complexes ?

La plupart des grammaires (à l'exception notable de la *Grammaire du breton contemporain* de Francis Favereau)¹ classent les deux phénomènes dans le chapitre consacré au *nombre* ; ce qui est selon nous une confusion. Cela ne concerne pas que les grammaires puisque des travaux de description linguistique regroupent également ces séries de faits distincts sous la même rubrique. Citons par exemple Humphrey Humphreys qui ayant posé qu'il y a en breton du village de Bothoa deux nombres (singulier et pluriel) présente ainsi le singulatif :

“Le singulatif est le nom traditionnel des singuliers qui portent une marque concrète de leur nombre, généralement un suffixe /-en/, parfois le préfixe /pen-/ et, très rarement, le suffixe /-ez/. Cette marque s'ajoute à une base qui se confond formellement avec le pluriel, souvent désigné collectif dans ce cas, ou bien se substitue à une désinence plurielle.” (Humphreys 1995)

Dans cette perspective, une fois postulée l'existence du singulier, on distinguera entre les singuliers non-marqués (règle générale) et les singuliers marqués (singulatifs), l'ensemble s'opposant à un “pluriel illimité” (Humphreys 1995 : 239) et/ou à un pluriel de type particulier (collectif ou duel).

Ce rapprochement semble légitime à Humphreys dans la mesure où il considère les signifiants du pluriel comme des *suffixes* (s'opposant aux formes apophoniques ou aux pluriels supplétifs), ces suffixes n'étant pas pour lui d'une nature différente des suffixes ou préfixes “singulatifs”.

Pour traiter en termes fonctionnalistes de ces phénomènes, nous disposons d'outils comme la notion de *synthème*, s'opposant à celle de *syntagme*. Je rappellerai ici quelques notions théoriques et je proposerai leur application au cas du singulatif et du duel.

Les singulatifs et les duels sont des complexes lexicaux

La linguistique fonctionnelle propose de nommer *synthème*² les unités complexes du lexique. Ce terme est défini comme suit par André Martinet

“un *synthème* est une unité significative, formellement et sémantiquement analysable en deux ou plus de deux monèmes, mais qui,

¹Francis FAVEREAU traite du singulatif dans un chapitre particulier de la partie consacrée au “groupe nominal”, en le distinguant du pluriel (1997, *Grammaire...*, p. 50-53).

² Le terme de *synthème*, proposé par André Martinet est formé des éléments grecs *syn* “avec”, *thé* “mettre”, *ma* “produit”. Le processus de *synthématisation*, création d'unités lexicales complexes à partir de plusieurs monèmes, est l'un des procédés de renouvellement du lexique, avec l'emprunt et le changement de valeur des unités lexicales.

syntactiquement, entretient les mêmes relations avec les autres éléments de l'énoncé que les monèmes avec lesquels elle alterne." (Martinet 1979: 23).

Pour sa part, Jean-Michel Builles, parle de *complexe unitaire* qu'il définit ainsi :

"Un complexe unitaire est un ensemble de deux ou plusieurs monèmes qui se comporte comme un monème unique dans les relations qu'il entretient avec le reste de la phrase dans laquelle il figure. Les monèmes formant le complexe unitaire ont perdu leur individualité syntaxique. Aucun de ces monèmes n'entre individuellement en relation avec l'un des monèmes présents dans la phrase." (Builles 1998 : 266).

Pour J.-M. Builles, le terme de *complexe unitaire* regroupe deux sortes d'unités significatives : les synthèmes et les *parasynthèmes* qui désignent une catégorie particulière d'unités complexes.

Le synthème est une unité du lexique, dont la constitution peut faire appel à des procédés syntaxiques courants de la langue mais qui ne peut être confondue avec un autre type de combinaisons de monèmes : le syntagme.

Dans un syntagme (ensemble formé par un noyau, les déterminants de ce noyau et éventuellement le fonctionnel qui relie le noyau au reste de l'énoncé), les monèmes ont une individualité syntaxique, ils peuvent recevoir une expansion (en dehors du cas particulier des *modalités* ou déterminant grammaticaux non déterminables bien entendu).

Il ressort des observations faites ci-dessus que pour identifier un synthème comme tel, il faut s'assurer :

"1° que les composants ne sont pas déterminables individuellement et 2° que l'ensemble considéré a exactement les mêmes compatibilités que les monèmes d'une classe déterminée" (Martinet 1979 : 21).

Application au singulatif et au duel

Si l'on souhaite appliquer ces outils de description au singulatif et au duel, on observe tout d'abord que ces complexes ont le comportement syntaxique de monèmes nominaux simples : ils commutent avec un monème simple et ont les mêmes compatibilités.

[n po pa^{WR} gãn ne: ro i fən] "un pauvre garçon avec {des} **poux** sur sa (la) tête"

[n po pa^{WR} gãn n **tog** ro i fən] "un pauvre garçon avec un **chapeau** sur sa (la) tête"

Il faut également prendre en compte ce fait important : les complexes “singulatifs” peuvent être déterminés par le pluriel. On trouvera par exemple [stɛRɛ'de:n-u] *steredenn* + pluriel (“étoiles” & singulatif + pluriel) “plusieurs étoiles” (et dans certains parlers, valeur métaphorique de “filles coquettes”), [mɛ'Rjɛnɛn-u] *merienenn* + pluriel (“fourmis” & singulatif + pluriel) “plusieurs fourmis”. Dans le cas des complexes “singulatifs” construits par composition la détermination par le pluriel est possible également, son point d’incidence étant alors le nominal singulatif : *penn kezeg* “cheval” > *pennou kezeg* “quelques chevaux”, *tamm pour* “un poireau” > *tammou pour* “quelques poireaux”. Mais il s’agit là de formes peu usitées, les locuteurs préférant le collectif au complexe singulatif déterminé par le pluriel.

Qu’un complexe “singulatif” puisse recevoir une détermination par le pluriel met en évidence que le “suffixe singulatif” et le pluriel ne constituent pas des unités d’une même classe syntaxique (le nombre). On a affaire dans un cas à un suffixe de dérivation (à valeur “unité d’un ensemble” ou “fait de”) et dans l’autre à une modalité nominale.

Le même raisonnement vaut pour les complexes duels puisqu’ils commutent avec un monème simple et peuvent également être déterminés par le pluriel.

Affixe ou modalité ?

Le débat “affixe ou modalité ?” se pose dans toute description de langue, il doit être tranché au cas par cas sur la base de critères clairement définis (Builles 1998 : 273-274).

Pour ma part je m’en tiens ici à trois critères, les deux premiers étant essentiels et le troisième complémentaire :

exclusion mutuelle ou non entre les unités concernées : deux unités dotées d’une forme et d’un sens qui peuvent déterminer simultanément un même noyau n’appartiennent pas à la même classe syntaxique. Une modalité sature nécessairement une partie des compatibilités du monème qu’elle détermine (on ne peut avoir simultanément détermination par une modalité singulier et une modalité pluriel) ; en conséquence le “singulatif” ne peut pas être une modalité appartenant à la même classe que le pluriel. La même analyse vaut pour le duel puisque pluriel et “duel” coexistent ;

productivité : le pluriel (sous la forme de ses différentes variantes morphologiques) est compatible avec la classe des noms dans son ensemble, c’est une compatibilité syntaxique définitionnelle des noms ; le singulatif ne peut être associé qu’à certaines bases nominales, à savoir les noms qui désignent

des catégories d'objets ou d'êtres analysées comme se présentant collectivement, il s'agit d'une limitation d'ordre sémantique (axiologique). Les mêmes restrictions s'imposent aux compositions "duelles" qui ne concernent qu'une part limitée du lexique ;

– *une modalité n'est pas déterminable, un affixe associé à une base est conjointement déterminable* : si nous prenons les exemples suivants 1°) *ar logod griz* "les souris grises (en général)", 2°) *ar logodenn griz* "la souris grise", 3°) *ar logodennoù griz* "les souris grises (certaines parmi l'ensemble des souris grises)", l'adjectif *griz* détermine *logod* dans l'ex. 1, *logodenn* dans les ex. 2 et 3 ; la différence entre ces deux derniers cas étant qu'en 3 *logodenn* est de plus déterminé par le pluriel /-où/. La détermination par l'adjectif concerne la base *logod* ou le complexe dérivé *logodenn* mais pas la modalité nominale pluriel. Ce critère contribue à établir la différence de nature entre modalité pluriel (non déterminable) et suffixe singulatif, ce dernier n'étant qu'un segment d'une unité lexicale, sans individualité syntaxique, étant conjointement déterminable avec sa base de dérivation. La même observation peut être faite pour le duel puisque dans l'exemple *diskouarnioù hir* "(de) longues oreilles", *hir* "long" détermine *diskouarn* "(paire d') oreilles" mais pas le pluriel marqué par *-ioù*.

Conclusion

L'application de ces critères fonctionnalistes aide à mettre au clair les problèmes qui se posent dans certaines langues pour lesquelles la tradition grammairienne a multiplié les "suffixes" en privilégiant les similarités formelles entre différents types de déterminants. Nous venons de voir pour le breton, que sous des manifestations formelles comparables coexistent des unités de la langue au comportement syntaxique très différent. C'est une force de la théorie fonctionnelle que de permettre au descripteur d'aller au-delà des similarités formelles pour classer les phénomènes selon leurs relations systémiques et leur contribution propre à la communication. Sans intervenir dans un domaine que je ne connais pas, il me semble qu'une grammaire fonctionnelle du turc, un projet qui j'espère verra bientôt le jour, ne pourra que tirer bénéfice de l'emploi de tels outils.

Bibliographie

- Favereau, Francis (1997) *Grammaire du breton contemporain*, Slol Vreizh, Morlaix, p. 51
- Humphreys, Humphrey Lloyd (1995) *Phonologie et morphosyntaxe du parler breton de Bothoa en Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-d'Armor)*, Ar Skol Vrezoneg, Brest, 488 p.
- Humphreys, Humphrey Lloyd (1995) *Bothoa...*, p. 239.
- Martinet, André (dir.) (1979) *Grammaire fonctionnelle du français*, Didier, Paris, p. 233.
- Builles, Jean-Michel (1998) *Manuel de linguistique descriptive. Le point de vue fonctionnaliste*, Nathan, Paris, p. 266.